



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **Atelier mécanique Simon-Vermot Sàrl**, Marais  
Rouge 1, 2316 Les Ponts-de-Martel
2. Déclaration de faillite: 28.09.2015
3. Suspension de faillite: 02.11.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 30.11.2015
5. Avance de frais: CHF 6'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Si aucune avance de frais n'est effectuée, chaque créancier gagiste peut, dans un délai de 20 jours dès la publication, exiger de l'office la réalisation de son gage (droit de rétention) conformément à l'art. 230a LP.  
But: exploitation d'un atelier mécanique; réparation et vente de machines utilitaires et agricoles; accorder des prêts ou des garanties à des associés ou des tiers, si cela favorise ses intérêts.

Office des faillites  
2053 Cernier

02476653

